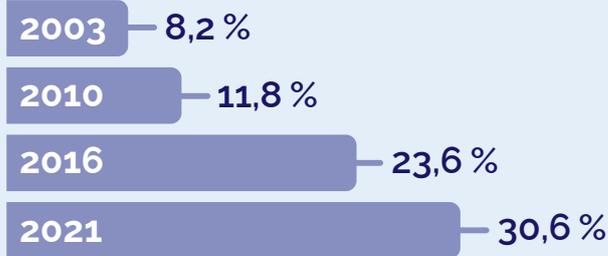


NOTRE EUROPE
Institut Jacques Delors
Thinking Europe • Penser l'Europe • Europa denken

Cap sur la parité dans les instances dirigeantes des entreprises européennes

Seulement 30,6 % des membres des conseils d'administration (CA)¹ des plus grandes sociétés cotées en bourse dans l'UE sont des femmes.

Même si cela reste insuffisant, la situation s'est beaucoup améliorée depuis 20 ans.

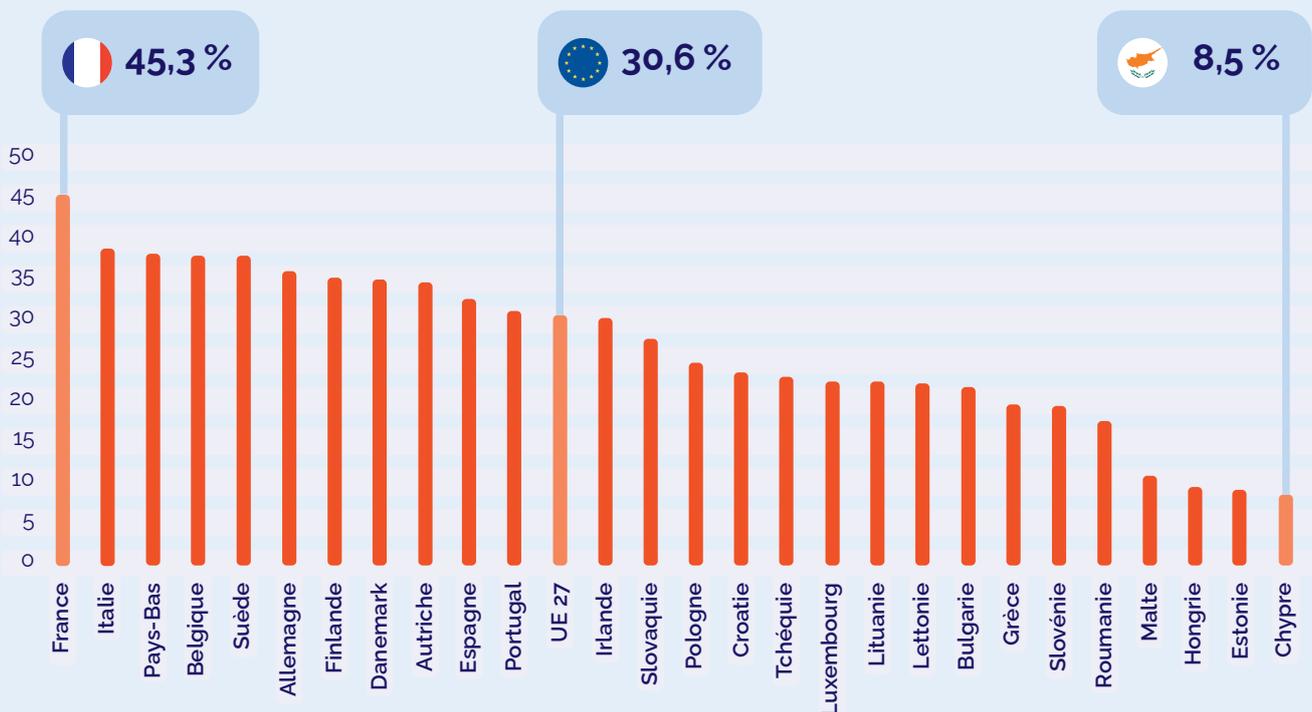


On observe toutefois des différences majeures entre les États membres.



Part des femmes dans les CA des plus grandes sociétés cotées en bourse dans les États membres de l'UE, 2021.

Source : Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE).



Plusieurs États membres ont adopté des mesures pour un meilleur équilibre femmes-hommes dans les CA des entreprises.

Pays-Bas

2021

 **33 %**

Entreprises visées : sociétés cotées en bourse

Postes concernés : administrateurs non exécutifs

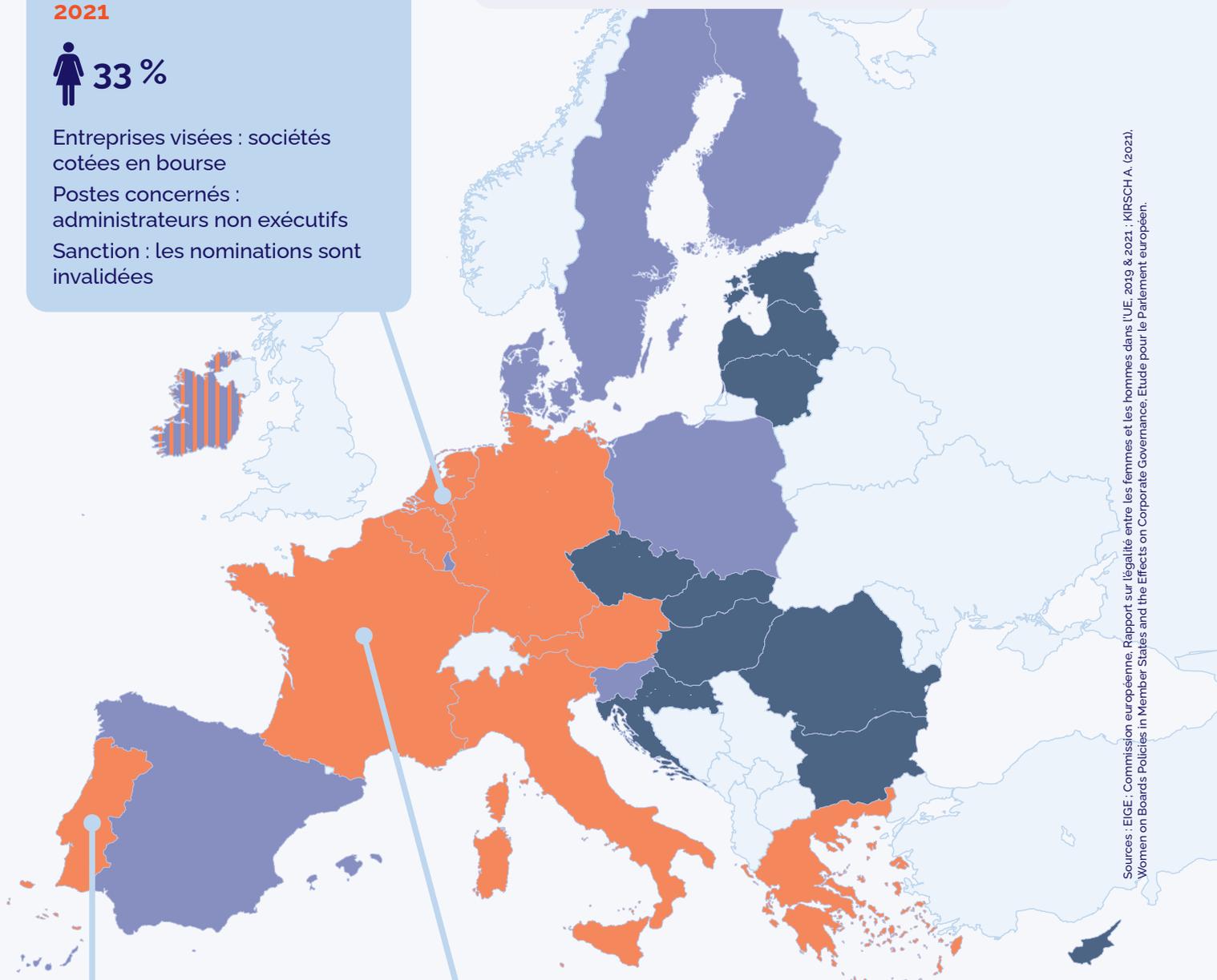
Sanction : les nominations sont invalidées

 Quotas

 Mesures non contraignantes

 Loi à venir

 Aucune mesure



Portugal

2017

 **33 %**

Entreprises visées : sociétés cotées en bourse (& entreprises publiques)

Postes concernés : administrateurs exécutifs et non exécutif

Sanction : amendes

France

2011

 **40 %**

Entreprises visées : entreprises > 250 salariés ou 50 millions € de chiffre d'affaires

Postes concernés : administrateurs non exécutifs

Sanction : les nominations sont invalidées et les administrateurs ne reçoivent pas de jeton de présence

2021

 **40 %**

Entreprises visées : entreprises > 1000 salariés

Postes concernés : administrateurs exécutifs et cadres dirigeants

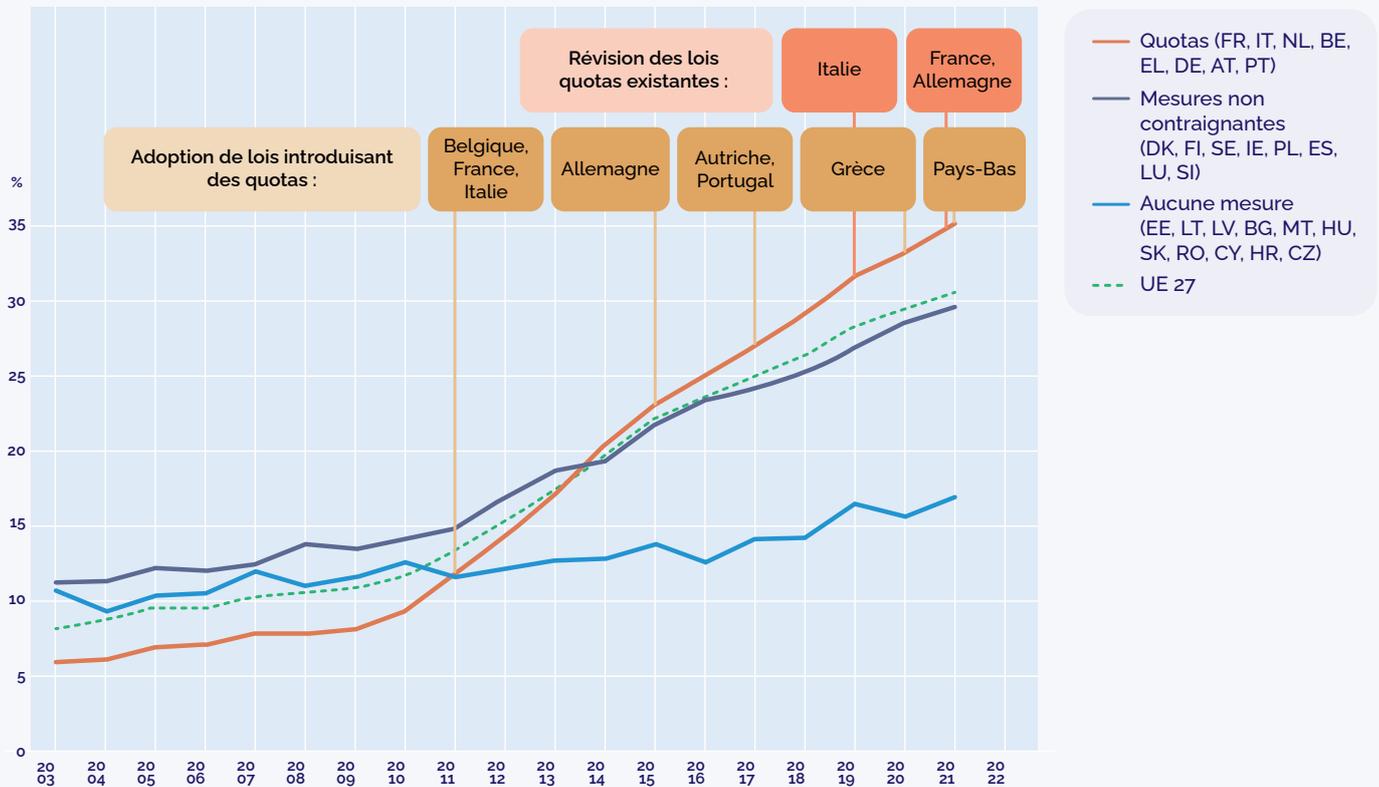
Sanction : amendes

Les mesures pour plus de parité dans les CA ont prouvé leur efficacité.

La part des femmes dans les CA a augmenté plus rapidement dans les pays avec des quotas obligatoires que dans les pays ayant seulement introduit des mesures non contraignantes. Dans les pays qui n'ont mis en place aucune mesure dédiée, ce pourcentage n'a évolué que très faiblement.

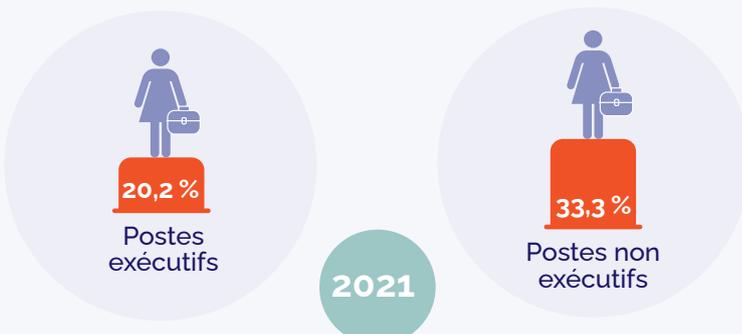
Évolution de la part de femmes dans les CA des plus grandes sociétés cotées en bourse dans les États membres de l'UE entre 2003 et 2021, par type de mesure.

Source : EIGE. Les données pour 2003 n'incluent pas la République tchèque, la Croatie, Malte, la Lituanie et la Pologne. Les données pour 2004, 2005 et 2006 n'incluent pas la Croatie.



Mais les postes les plus décisifs en entreprise restent en majorité entre les mains des hommes.

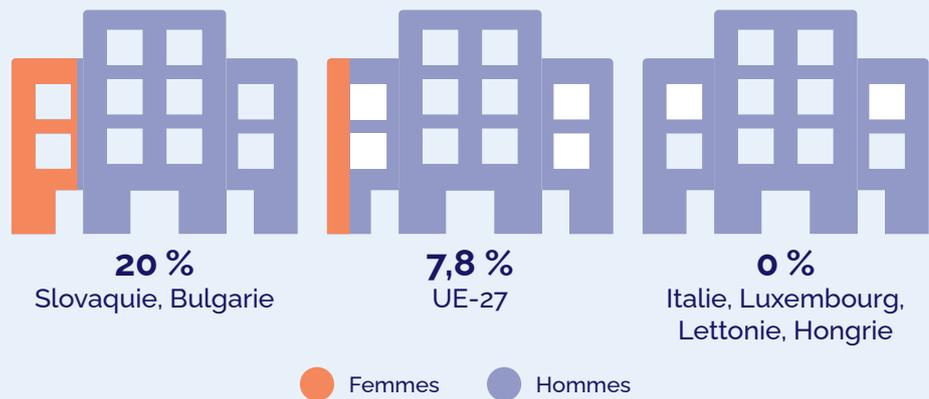
Au sein des deux plus hautes instances dirigeantes² des plus grandes sociétés cotées en bourse dans l'UE, les femmes occupent surtout des postes non exécutifs.



Dans les pays avec des quotas obligatoires, les femmes ont en moyenne 3 fois plus de chance d'occuper des postes non exécutifs qu'exécutifs (6 fois plus en Autriche). Cela signifie que si les quotas ont eu des effets positifs sur la présence des femmes dans les conseils d'administration, ils n'ont pas eu d'impact sur les positions qu'elles y occupent.

Part des femmes Présidentes-directrices générales (PDG) dans les plus grandes sociétés cotées en bourse dans l'UE, 2021.

Source : EIGE.



Les femmes sont à la tête de moins d'1 entreprise sur 10 parmi les plus grandes sociétés cotées en bourse dans l'UE.

Et que fait l'Europe ?

Pourquoi agir à l'échelle européenne ?

- ➔ **Pour corriger les stratégies de recrutement qui favorisent les hommes** et ainsi permettre aux femmes d'atteindre des postes de direction.
- ➔ **Pour améliorer les décisions des entreprises** grâce à une plus grande diversité de visions, valeurs, compétences, idées, etc.

En janvier 2022, la Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, et la Présidence française du Conseil de l'UE expriment leur volonté de remettre le dossier à flot. Le 17 février, **l'Allemagne annonce son soutien** à la proposition, qui devrait permettre d'atteindre une majorité qualifiée au Conseil des ministres de l'UE.

20
12

20
13

20
22

En 2013, le **Parlement européen soutient l'objectif principal de la proposition** et appelle à plus d'ambition, par exemple au travers de sanctions plus fortes en cas d'inaction.

Le dossier est bloqué au sein du Conseil, car plusieurs États membres sont opposés à des mesures contraignantes au niveau européen.

En 2012, la Commission européenne soumet une **proposition de directive pour améliorer la parité au sein des conseils d'administration** des entreprises. L'objectif principal : s'assurer qu'au moins **40 %** des postes d'administrateurs non exécutifs des sociétés cotées en bourse soient occupés par des femmes, ou 33 % de l'ensemble des postes d'administrateurs exécutifs et non exécutifs.

1. Les principaux systèmes de gouvernance des entreprises dans l'UE sont :
- Le **système dualiste**, composé d'un conseil de direction (exécutif) et d'un conseil de surveillance (non exécutif) ;
- Le **système moniste**, réunissant les fonctions exécutives et non exécutives au sein d'un seul conseil d'administration.

2. Dans un système dualiste, il s'agit du conseil de direction et du conseil de surveillance. Dans le système moniste, il s'agit non seulement du conseil d'administration, mais aussi de la deuxième plus grande instance dirigeante, souvent un comité de direction. D'où les différences avec les chiffres présentés plus haut.